



Municipalité de | Municipality of
Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 3 mai 2022 à 18h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, M. Serge Laforest, Mme Chantal Allen et Mme Caryl McCann.

Également présents, M. Mario Allen, directeur général par intérim.

M. Garry Dagenais, conseiller, arrive à 18h34.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par le maire conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

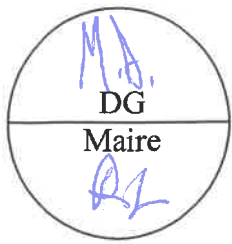
1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Modification de l'emplacement pour la séance du conseil du 10 mai 2022**
5. **Fin d'emploi - employé #02-0085**
6. **Signature des effets bancaires**
7. **Période de questions du public**
8. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

22-05-4624



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

22-05-4625

4. MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière du conseil du mois de mai devait avoir lieu à la salle communautaire de Breckenridge;

CONSIDÉRANT QUE la salle de la caserne de Breckenridge sert désormais pour l'usage exclusif des pompiers et ne fait donc plus partie de la Politique de location des infrastructures municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU QUE la séance régulière du conseil du 10 mai 2022 se tienne donc au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

Adoptée

22-05-4626

5. FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ #02-0085

CONSIDÉRANT QU'une entente pour mettre fin au lien d'emploi a été conclue avec l'employé #02-0085, en date du 6 mai 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente et autorise le maire à signer et à exécuter l'entente au nom du conseil.

QUE la Municipalité remercie l'employé #02-0085 pour ses loyaux services.

Adoptée

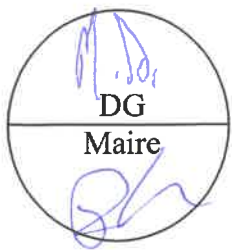
22-05-4627

6. SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la résolution #21-11-4478;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exige deux signataires pour les effets bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le nom d'un signataire pour les effets bancaires;



Municipalité de | Municipality of
Pontiac

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE M. Mario Allen, directeur général par intérim, soit autorisé comme signataire des effets bancaires.

QUE les noms de Mme Geneviève Latulippe et de M. Pierre Said soient retirés de la liste des personnes autorisées comme signataires des effets bancaires.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas eu de questions du public.

22-05-4628

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caryl McCann et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée



Mario Allen
Directeur général par intérim



Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».